

*Première partie*

# Un territoire vivant







# La toile de fond : un territoire à habiter





## Un peu de géographie et de préhistoire

Le territoire actuel de Saint-Eugène-de-Ladrière offre un paysage bien particulier : un habitat enclavé dans un espace forestier ondulé par des collines appalachiennes. En toute saison, le paysage est bucolique et bien vivant. Tout voyageur fait le plein de belles images en parcourant la route Ladrière. Il est agréablement surpris en arrivant sur la côte du « 4 ». Son œil est attiré joyeusement par le clocher d'une petite église coloniale. De telles architectures ne sont plus très nombreuses au Québec. En même temps, camions, tracteurs, bicyclettes et voitures de touristes témoignent de la vie et des activités économiques.



Fermons les yeux et imaginons ce territoire il y a 100 000 ans. Le relief était différent, la végétation et la faune qui l'habitait n'étaient pas les mêmes. Ce relief s'est formé pendant 600 millions d'années et a surtout été façonné par les nombreuses glaciations depuis plus de 1 600 000 ans. Voici une description de la région du Bic.

*La région a pris sa configuration actuelle sous l'action de glaciers qui ont modelé et aplani les crêtes des collines, puis creusé et élargi les vallées. Lors de la dernière glaciation, il y a 73 000 ans, un énorme glacier occupait le cœur du Québec et se serait déplacé, par accumulation de glace, vers le sud. Il aurait recouvert la région du Bic d'une couche épaisse d'au moins 1 000 mètres. Sous ce poids, le continent s'est alors affaissé. Ensuite, lors du réchauffement, il y a environ 14 000 ans, l'eau de fonte du glacier a envahi la région de l'est du Québec. Le niveau de cette mer – la mer de Golphwait – se situe alors à 155 mètres au-dessus du niveau actuel. Le relèvement de la croûte terrestre ainsi libérée du poids du glacier s'est par la suite fait par secousses. On peut aujourd'hui observer dans le parc du Bic des traces d'anciennes plages créées lors des périodes de stabilité. Cette glaciation a laissé sur son passage des dépôts qui ont pris différentes formes : de vastes terrasses qui ont permis le développement de l'agriculture, d'énormes blocs erratiques qu'on observe, par exemple, dans l'anse à l'Original, et des tourbières formées par le dépôt d'argile au fond de dépressions<sup>1</sup>.*

Imaginons la fonte du glacier. L'eau s'écoule : ce sera la rivière du Bic et d'autres que nous connaissons. Les morceaux de glace pèsent lourd; ils configureront des lacs : le P'tit Rimouski, le Grand Malobès, le Saint-Mathieu et ainsi de suite. Deux morceaux plus grands et plus lourds, plus loin, donneront naissance aux lacs Témiscouata et Matapédia. Des blocs imposants ont traîné avec eux toutes sortes de débris qui se sont décomposés et vont être à l'origine des tourbières. D'autres éléments

du paysage comme les gravières et les sablières naturelles ainsi que d'énormes blocs de roches sont les produits de ces phénomènes naturels.

Imaginons maintenant la mer de Goldthwait alors que notre territoire était d'environ 155 ou 175 mètres plus bas que son niveau actuel. On établit sa limite sud au sommet des côtes du deuxième rang de Saint-Fabien et à Saint-Anaclet-de-Lessard plus à l'est. Visualisons la descente d'un bloc de glace qui forme le tracé de la route de Saint-Fabien-sur-Mer, dans sa grande descente, au nord des tourbières<sup>2</sup>.

Il y a 10 000 ans, l'ours noir, le cerf de Virginie dit le chevreuil, l'élan d'Amérique dit orignal ont commencé à peupler les forêts. Cette forêt est composée de sapins baumiers, de bouleaux blancs ou jaunes et d'érables rouges ou à sucre, selon que l'on est plus au nord ou plus au sud. Et cette forêt est aussi peuplée d'animaux à fourrure comme le castor, le renard roux, le rat musqué, sans compter le loup et le lynx. Le petit gibier est abondant : le lièvre, la belette ou hermine, la gélinotte huppée, la bernache, le canard.

Et des humains arriveront finalement, des millénaires après les premiers humains ailleurs sur la terre.



## Les premiers humains : la présence autochtone

D'après les connaissances archéologiques, les Amérindiens étaient présents au Bas-Saint-Laurent depuis la période paléo-indienne, il y a plus de 7 000 ans. Par groupes multifamiliaux ou par bandes, ils fréquentaient les bords du fleuve Saint-Laurent et parcouraient l'intérieur des terres, le long des rivières. Il s'agissait de groupes essentiellement nomades. On peut penser que certains d'entre eux sont déjà passés par le territoire actuel de Saint-Eugène<sup>3</sup>...

Pour nous ici, le fait le plus présent à nos esprits au sujet des « Indiens » concerne la légende de **l'île au Massacre** dans les îles du Bic. Plusieurs versions existent de cette légende, qui se résume en quelques mots : vers 1530, un groupe de Micmacs s'était réfugié dans une grotte pour se protéger des Iroquois qui les poursuivaient. Pour mieux se cacher, ils auraient érigé une palissade en bois bloquant l'entrée de la grotte. Les Iroquois les auraient cependant découverts et auraient mis le feu à la palissade, massacrant ainsi le groupe de Micmacs. Ces faits auraient été rapportés à Jacques Cartier par le chef iroquois Donnacona.

Lors du premier voyage de Jacques Cartier en 1534, ce sont donc les Iroquois qui étaient présents à Gaspé. Par la suite, le Bas-Saint-Laurent est une zone de passage pour les différentes nations amérindiennes, iroquoiennes et algonquiennes de l'est du Canada. On y retrouve des Montagnais, des Micmacs et des Malécites, ainsi que des bandes iroquoiennes qui se rencontrent et qui font probablement des échanges. Mais à peine un siècle plus tard, lorsque

Champlain fait son arrivée, en 1608, les Iroquois sont disparus du Bas-Saint-Laurent, chassés notamment par les Micmacs, plus nombreux. Ils sont environ 4 000 à parcourir le territoire entre Rivière-du-Loup et la Nouvelle-Écosse. On retrouve aussi au Bas-Saint-Laurent des Malécites, dont le territoire principal était la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Leur présence est aussi attestée entre Lévis et Rimouski. Ils étaient environ 1 000 au début de la colonie. L'intensification de la colonisation et l'augmentation de la compétition pour faire la traite des fourrures avec les Blancs en viennent à menacer leur occupation traditionnelle de ce territoire<sup>4</sup>.

La réserve indienne de Viger, d'une superficie d'environ 12 km carrés, est mise en place en 1827 pour inciter les Malécites à la sédentarisation, près de la rivière Verte. Ces terres sont finalement données à la colonisation en 1869, et une autre réserve sera créée en 1876, celle de Whitworth. La réserve malécite déménagera une dernière fois en 1891 pour devenir la réserve de Cacouna, qui existe encore aujourd'hui<sup>5</sup>.

Les gens qui ont suivi la télésérie radiocanadienne *Bouscotte*, de Victor-Lévy Beaulieu, doivent se souvenir des personnages de cette histoire. Depuis 2001, les Malécites bénéficient d'un accès aux réserves fauniques de Rimouski et Duchénier. Depuis 2011, ils ont aussi un droit de chasse communautaire dans les zecs Chapais et Owen.

Sur le territoire actuel de Saint-Eugène, il est peu probable qu'il y ait eu des sites d'Amérindiens sédentaires, mais on peut croire que des groupes de chasseurs y ont circulé. Revoyons-les, de mai à juin, exploitant les ressources de la mer et certainement celles des lacs et des rivières de l'arrière-pays ou des plateaux. Du début octobre à la mi-décembre, ils pratiquaient la chasse au petit gibier, en attendant la neige pour la chasse au chevreuil et à l'orignal. On peut donc penser que ces « Indiens » campaient pendant quelques jours ou quelques semaines aux lacs Malobès, Pichenin, P'tit Rimouski, sur le bord des rivières du Bic, des Accores et d'autres. Les images que nous pouvons avoir en tête diffèrent certainement beau-

coup de celles des pratiques de chasse d'aujourd'hui. La réalité était certainement moins romantique que ce qu'on peut voir dans les films et les séries télévisées. Pour eux, c'était la survie et non du sport comme aujourd'hui. On retrouve dans l'acte de concession de la seigneurie Nicolas Rioux : « **avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages dans ladite étendue de terrain...** »<sup>6</sup>. Une formule qui nous laisse croire à une présence, ou du moins au passage, des « Sauvages » sur notre territoire.



## Et vint la seigneurie Nicolas-Rioux ou baie du Ha! Ha!

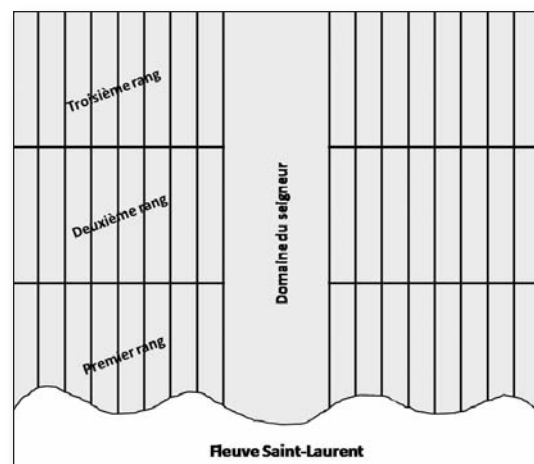
Le nom Riou est écrit avec ou sans « x ». C'est bien le même patronyme. Il faut remonter en Bretagne au 17<sup>e</sup> siècle, avec Jean Roc'hiou (patronyme qui disparaît après 1700). C'est une erreur de transcription qui a fait de son fils Jean, un Riou sans X, celui qui arriva en Nouvelle-France. Dans un acte notarié de 1677, on retrouve son nom écrit Rioult, tandis que dans son acte de mariage en 1678, on retrouve Rioux. Donc, avec ou sans « x », c'est aujourd'hui la même chose.

Il faut d'abord savoir un peu ce qu'est le régime seigneurial, celui qui a encadré l'établissement des colons en Nouvelle-France. Bien qu'il soit issu du régime féodal français, l'expérience américaine a été assez différente des images que l'on peut avoir des seigneurs du Moyen-Âge. Au Québec, c'est en vertu du modèle connu sous le nom de *Coutume de Paris* que s'est établi le régime seigneurial.

Le fonctionnement du système seigneurial consistait à confier à des seigneurs une portion de terre pour y établir des habitants (les censitaires). Chaque partie est soumise à des droits et devoirs réciproques dont l'État se réserve la surveillance.

Selon l'historien Marcel Trudel, *la forme géographique des terres concédées en seigneurie sera, dès l'installation du régime, imposée par la grande voie d'eau du Saint-Laurent [...] : le fleuve servira donc de front aux seigneuries qui s'établiront d'abord sur les deux rives; et afin que plus de seigneurs aient accès au*

*fleuve, les seigneuries seront étroites, en principe, mais leur profondeur pourra, sans inconvénient, plonger bien avant dans l'intérieur des terres. [...] Certes bien des seigneuries échappent à cette géométrie; les accidents géographiques imposent des exceptions [...] Toutes les seigneuries ne sont pas non plus des rectangles étroits; le long du fleuve, il en est un bon nombre qui sont carrées. [...] Le souci géométrique ne s'arrête pas au cadre général, il se manifeste jusque dans les détails de la seigneurie. On tirera, à l'intérieur de la seigneurie, des bandes parallèles aux frontières du fief et, pour que plus d'habitants aient accès à la rivière, ces bandes seront étroites mais profondes; de sorte que, dans la seigneurie nous trouverons, en petit, la grande géométrie seigneuriale du pays. On obtient ainsi, au cœur de la vallée, une infinité de petites bandes parallèles qui courent du nord-ouest au sud-est; régularité géométrique qui, en plus d'assurer ce grand ordre qu'on cherche, permet à plus de monde d'utiliser les bienfaits du fleuve<sup>7</sup>.*



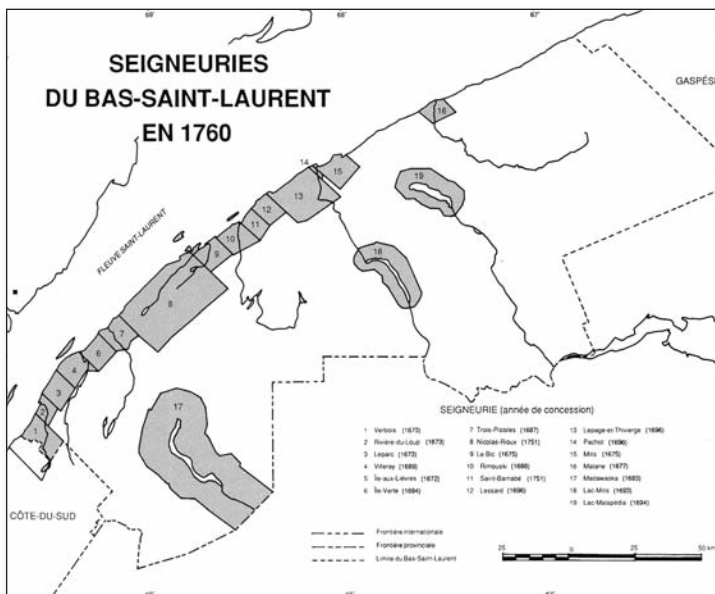
Source : Maude Flamand-Hubert, 2012.

Les terres étaient concédées ou regroupées en côtes le long du fleuve ou d'un cours d'eau affluent. C'est le nom de « rang » qui a prévalu pour désigner le chemin donnant accès aux terres. Le chemin qui liait les rangs dans les terres intérieures portait le nom de montée. Dans notre cas, la route Ladière est une montée.

Le peuplement du Bas-Saint-Laurent en bordure du fleuve se fit donc d'abord sous le système des seigneuries. Chaque seigneurie était ensuite généralement divisée en une ou deux paroisses. Très souvent, la deuxième division commence au quatrième rang et même au troisième dans le cas de la séparation entre Saint-Simon et Saint-Mathieu, dans l'ancienne seigneurie Nicolas-Rioux. Dans le cas de Saint-Eugène-de-Ladrière, c'est le quatrième rang.

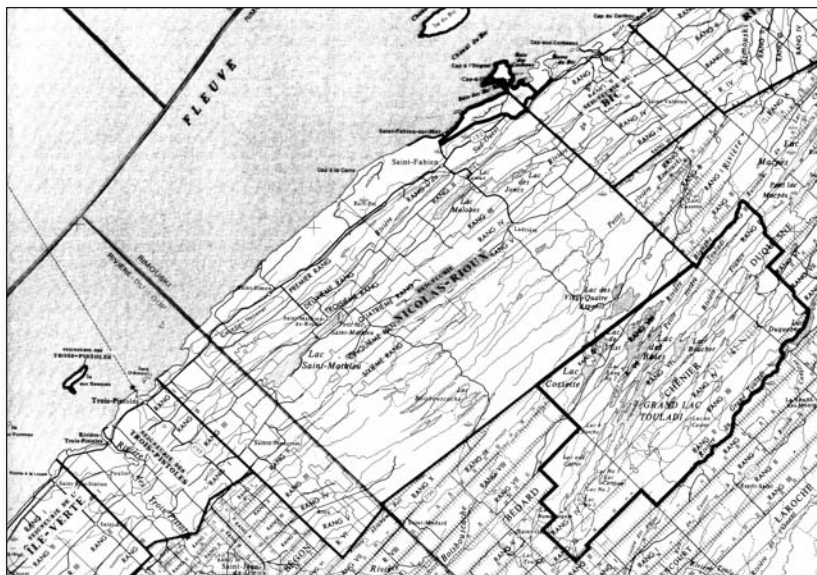
La seigneurie Nicolas-Rioux fut la dernière seigneurie concédée au Bas-Saint-Laurent et la troisième avant-dernière au Québec. Tout commence en 1696, alors que Jean « Riou » acquiert la seigneurie des Trois-Pistoles, de deux lieues de front par deux lieues de profondeur (environ 10 kilomètres par 10 kilomètres), en échange d'une terre qu'il possède à l'île d'Orléans. Une bande d'une autre lieue sera ajoutée plus tard vers l'est. Son fils Nicolas sera le deuxième seigneur, mais de la moitié est seulement; c'est son frère qui hérita de la moitié ouest. Se trouvant trop à l'étroit, Nicolas se fit attribuer en 1751, par le gouverneur Jonquière et l'intendant Bigot, les terres non concédées entre la seigneurie des Trois-Pistoles et la seigneurie du Bic. On parle d'un territoire « d'environ trois lieues de front par quatre lieues de profondeur » : soit douze lieues de superficie. Dans les faits, c'est un territoire de six lieues de front dont il s'agit, un territoire immensément grand, un territoire disproportionné. Cela était dû à la méconnaissance de cette partie du pays. Ce fut la plus grande seigneurie du Bas-Saint-Laurent comme on le voit sur la carte ci-haut.

Quand on s'est rendu compte que la mesure des trois lieues de front ne concordait pas avec les bornes assignées, l'acquéreur a choisi de convertir la superficie en six lieues de front sur deux de profondeur. Ce territoire correspond aux superficies combinées des actuelles paroisses de Saint-Simon



Source : *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, sous la direction de Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 110.

(1828), Saint-Mathieu (1858), Saint-Fabien (1828) et Saint-Eugène-de-Ladrière. On connaît aussi la seigneurie Nicolas-Rioux sous le nom de seigneurie de la baie du Ha! Ha! (cul-de-sac), baie qui constitue la limite est de la seigneurie. Les deux autres lieues de profondeur étaient déclarées terres de la couronne en 1881, année du cadastre officiel, ce qui engendre une certaine confusion dans la dénomination des lieux.



Source : *Rimouski, Limites seigneuriales* (22C), Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, Direction des levés fonciers, Service du Cadastre, Québec, 1983.





## L'état de la seigneurie en 1854

Nous avons trouvé à la bibliothèque de l'UQAR le Cadastre abrégé de la seigneurie de Nicolas-Rioux, comprenant à l'époque le territoire des quatre municipalités et paroisses actuelles déjà mentionnées. À cette date, la seigneurie appartient aux six filles du sieur Joseph Drapeau qui l'avait acquise en 1790. Dans ce document, nous retrouvons l'inscription de 862 terrains avec les noms des censitaires, l'étendue en front, la profondeur et la superficie de chaque lot, en plus de la valeur constituée à être payée par chaque censitaire. Plusieurs d'entre eux ont plus d'un lot de différentes superficies. Voici un tableau composé à partir du décompte de cette distribution. Remarquez que le territoire n'est pas encore cadastré en rangs. On utilise le vocable « concessions ».

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| ■ En avant du 1 <sup>er</sup> rang | 45  |
| ■ Premier rang                     | 21  |
| ■ Première concession              | 290 |
| ■ Deuxième concession              | 261 |
| ■ Troisième concession             | 137 |
| ■ Quatrième concession             | 70  |
| ■ Cinquième concession             | 38  |

**Note : La présente division en concessions ne correspond pas nécessairement aux rangs actuels. Par exemple, nous avons constaté que les terrains de l'école et de la fabrique de Saint-Fabien se trouvent sur la première concession, établissements que nous sommes habitués à localiser sur le 1<sup>er</sup> rang.**

Voici le texte juridique du commissaire Siméon Lelièvre, Écuyer, dans son rapport du 17 septembre 1858.

*Je, soussigné, l'un des commissaires en vertu de l'Acte Seigneurial de 1854, auquel a été assignée la Seigneurie de Nicolas Rioux, appartenant aux Dames Drapeau, dans le district de Kamouraska, afin d'en faire le Cadastre, certifie par le présent que j'ai fait le présent cadastre de la dite Seigneurie, conformément à la loi, et que ce jour, le dix-septième de septembre de l'année mil huit cent cinquante-huit, le dit cadastre, étant resté déposé pendant l'espace de temps voulu par la loi, je l'ai clos finalement.*

*Je certifie de plus, qu'en finissant le dit Cadastre, j'ai constaté que la valeur totale de la dite Seigneurie, c'est-à-dire la valeur de tous les biens et droits lucratifs que les Seigneuresse de la dite Seigneurie possèdent comme telles, se montait à la somme de soixante mille et vingt-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents, comme suit, savoir :*

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| ■ Valeur des cens et rentes       | 31,310.33 \$ |
| ■ Valeur des lods et ventes       | 10,222.16 \$ |
| ■ Valeur des terres non concédées | 18,097.42 \$ |
|                                   | 60,029.91 \$ |

Ce sont certainement les quatrième et cinquième concessions qui deviendront les quatrième et cinquième rangs. Normalement les rangs ont une profondeur de 28 arpents chacun, soit un mile, le premier à partir de la berge du fleuve et ainsi de suite. Le quatrième rang contient les numéros de lots 503 à 595 tandis que le cinquième rang contient ceux numérotés 600 à 685 et 596 à 599. Au-delà de la limite sud du sixième, le territoire ne fut jamais ouvert à la colonisation. Nous reviendrons sur le sujet dans le quatrième portrait sur la forêt exploitée.

Voici donc le plan officiel de la paroisse de Saint-Fabien, tel que cadastré en 1881. Le plan du retrait du territoire de Saint-Eugène en 1962 est placé dans le portrait sept portant sur la municipalité<sup>10</sup>.





Plan cadastral de 1881

#### Notes

- 1 Dubé, Marlène, « Parc national du Bic », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-405/Parc\\_national\\_du\\_Bic.html](http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-405/Parc_national_du_Bic.html) [consulté le 6 mai 2012].
- 2 Pour plus de détails sur la formation géologique de la région, on peut se référer au chapitre « Le patrimoine géographique bas-laurentien », dans *Histoire du Bas-Saint-Laurent* de Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur (dir.), Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.
- 3 Fortin, Jean-Charles, « Archéologie et préhistoire amérindienne », Encyclobec, <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=275> [consulté le 4 mai 2012].
- 4 Fortin, Jean-Charles, « Iroquoiens, Micmacs et Malécites », Encyclobec, <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=275> [consulté le 4 mai 2012].
- 5 Source : <http://cacouna.net/malecites.htm>. On peut aussi consulter le chapitre « Les Malécites aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : établissement en réserve et dispersion », dans *Histoire du Bas-Saint-Laurent*.
- 6 Coulombe, Marielle, *Histoire de Saint-Fabien, 1828-1978*, Corporation municipale de Saint-Fabien, 1978, p. 21.
- 7 Trudel, Marcel, *Le régime seigneurial*, Société historique du Canada, 1983, p. 4-5.
- 8 Coulombe, Marielle, *Histoire de Saint-Fabien, 1828-1978*, St-Fabien : Corp. municipale de Saint-Fabien p. 22.
- 9 Pour en savoir plus sur le régime seigneurial, on peut aussi consulter le livre de Benoît Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, Montréal, Boréal, 2012.
- 10 Ce cadastre a été mis en vigueur le 30 juillet 1881. Il constitue le PLAN OFFICIEL de la paroisse de Saint-Fabien dont l'érection canonique date de 1828 et l'érection civile de 1835. La municipalité de Saint-Fabien-de-la-Baie-Ha-Ha, érigée en vertu de l'Acte 18 Vict. Chap. 100, le 1<sup>er</sup> juillet 1855.